



## Au Conseil Intercommunal

### Préavis 03/2021 (législature 2016-2021)

Concernant une demande de crédit de **CHF 81'000.00 TTC** destiné à un audit d'évaluation de l'organisation, préconisation et accompagnement du changement des secteurs d'activités de l'AISGE

---

Membres du CODIR responsables :  
Mme Louise SCHWEIZER, membre  
M. Paul MENARD, membre

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## Préambule

A la fin de la législature précédente (juin 2016), le CoDir de l'AISGE, avec l'approbation par le Conseil intercommunal du Préavis 01/2016, a décidé d'engager une secrétaire générale. Le but de cet engagement était de subvenir aux demandes des membres du CoDir, d'alléger leurs tâches AISGE sur le terrain et de leur permettre d'en assurer la surveillance politiques.

L'évolution de la société et les exigences croissantes du canton ne permettaient plus aux Municipaux d'assurer correctement toutes les charges liées au rôle de l'AISGE.

Début 2016, le personnel administratif de l'AISGE était composé de 2 personnes : une secrétaire à 60% et une boursière à 60%. En juin 2016, le poste de secrétaire générale à 80% a été créé, alors que le taux de travail du poste de secrétaire assistante a été réduit de 20%, passant ainsi l'effectif administratif total à 1.8 équivalents plein temps (EPT). Depuis, le taux du poste de secrétaire assistante est passé de 40% en 2016, à 50% en 2017 et à 60% en 2018. Le taux de la secrétaire générale, ainsi que celui de la boursière ont également dû être revus à la hausse.

Afin d'avoir une vision plus claire, l'évolution des taux de travail par poste peut donc être résumée ainsi :

Poste	début 2016	fin 2016	2017	2018	2019	2020
Secrétaire Générale		80%	80%	90%	90%	90%
Secrétaire	60%	40%	50%	60%	60%	60%
Bourse	60%	60%	60%	70%	70%	70%
<b>TOTAL</b>	<b>120%</b>	<b>180%</b>	<b>190%</b>	<b>220%</b>	<b>220%</b>	<b>220%</b>

Malgré ces quelques aménagements, 2019 et 2020 ont à nouveau vu une implication opérationnelle croissante de la part des Municipaux, notamment concernant de gros projets tels que l'agrandissement du secrétariat et les tableaux interactifs. Nous nous retrouvons dans la même situation qu'en 2016,



avec une surcharge importante pour les membres du Codir, où ces derniers, qui ont bien souvent déjà fort à faire dans leur commune respective en leur qualité de municipal, doivent maintenant assumer des tâches opérationnelles dans la structure intercommunale. Cet état de fait peut donc parfois engendrer des retards dans certains projets de l'AISGE.

Il n'est plus possible de continuer de cette façon sans compromettre la stabilité du fonctionnement de la structure à long terme. L'éventualité d'augmenter encore les pourcentages de travail des employés sans étudier l'ensemble de la situation a été examinée mais n'a pas été retenue. En effet, boucher les trous par ci par là, mène souvent à une construction fragile.

D'autre part, la place de l'accueil de jour au sein de l'AISGE doit également être clarifiée. En effet, bien que ces deux entités soient séparées administrativement et comptablement, il n'en reste pas moins qu'elles devraient toutes deux être sous la gestion de la secrétaire générale et, par voie de conséquence, du Codir de l'AISGE. A noter que cet aspect est un but optionnel de l'association intercommunale, mais qu'il est de plus en plus présent dans la gestion quotidienne de l'Association et que cela ne risque pas de s'inverser ces prochaines années. Il apparaît donc impératif qu'une réflexion de fond soit également menée sur ce point afin de pérenniser et d'optimiser le fonctionnement de cette entité.

C'est pour toutes ces raisons, que nous souhaitons faire le point de façon globale et complète sur le fonctionnement de notre association.

Les buts de cette association ne changent pas, mais il est de notre devoir, afin d'en assurer l'accomplissement et la pérennité, de tout mettre en œuvre pour les atteindre de la manière la plus efficace possible.

La fin de la législature approche, emmenant avec elle la présidente en place depuis la création de l'AISGE en 2009, il nous apparaît être le moment idéal pour réaliser cet audit général. Ainsi, en profitant encore de l'expérience de Madame la Présidente, nous pourrions offrir une vision claire de l'avenir de cette association aux nouveaux membres du Codir lors de la prochaine législature.

Au travers de cet audit, nous sommes convaincus qu'une nouvelle organisation peut être trouvée pour optimiser le fonctionnement de notre structure et pérenniser son avenir. Il s'agit aussi de rendre l'organisation moins dépendante des disponibilités, du savoir-faire et de la réélection des membres du CoDir. Il est indispensable de rendre entièrement aux élus leur rôle politique et mettre en place une gestion opérationnelle efficace.

### Objectifs fixés pour l'audit

- Faire une évaluation de l'organisation actuelle
- Si nécessaire, proposer un meilleur modèle d'organisation
- Le cas échéant, accompagner l'AISGE pour passer de l'organisation actuelle à celle souhaitée

### Incidence financière

L'offre retenue par les membres du CoDir AISGE est celle de l'entreprise ShakeSwiss :

Quoi	Jour/h	PU HT CHF	Total CHF
1. Diagnostic de l'organisation actuelle	4	3'000.-	12'000.- HT
2. Définition détaillée d'une nouvelle organisation	6	3'000.-	18'000.- HT
3. Accompagnement du changement	5 à 15	3'000.-	15'000.- à 45'000.- HT



TVA 7,7%			<b>5'775.00</b>
Divers et imprévus, arrondi			<b>225.00</b>
<b>Montant total du préavis</b>			<b>81'000.00 TTC</b>

## Conclusion

Fondé sur ce qui précède, et désirant mettre tout en œuvre pour une organisation optimale dès le début de la nouvelle législature, le Comité directeur de l' AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

- Vu le **Préavis 03/2021** concernant une demande de crédit de **CHF 81'000.00 TTC** destiné à un audit d'évaluation de l'organisation, préconisation et accompagnement du changement des secteurs d'activités de l' AISGE
- Ouï les rapports de la commission de gestion/finances
- Ouï les rapports de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- D é c i d e** **d'accorder** un crédit de **CHF 81'000.00 TTC** destiné à un audit d'évaluation de l'organisation, préconisation et accompagnement du changement des secteurs d'activités de l' AISGE
- de financer** ce dernier par un emprunt bancaire ou, si les finances le permettent, par la trésorerie courante
- d'amortir** cet objet sur l'année en cours

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE le 23 février 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :

La Présidente : Florence SAGE La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

Annexe : offre ShakeSwiss